

L'eau qui arrive à votre robinet provient des sources **Mont Pelé 1 et Mont Pelé 2**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de l'Aileron (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 3 au niveau du captage,
- 3 au niveau de l'installation de traitement,
- 8 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de qualité bactériologique insuffisante, compte tenu de l'irrégularité de la désinfection. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **75%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,33 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 4 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **0 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La valeur mesurée en 2015 était de **0 µg/L**.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur les sources Mont Pelé 1 et Mont Pelé 2.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est la Mairie du Morne-Rouge.

L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient des **sources Essente, Mont Pelé 1 et Mont Pelé 2**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Mespont et la Station de l'Aïleron (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 3 au niveau du captage,
- 4 au niveau de l'installation de traitement,
- 18 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **94%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,34 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 1 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **1 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **0 µg/L**.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur les sources Essente, Mont Pelé 1 et Mont Pelé 2.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est la Mairie du Morne-Rouge.

L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Source Mont Gelé**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **Station Champflore (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **0** au niveau du captage,
- **2** au niveau de l'installation de traitement,
- **7** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- **Qualité bactériologique :**

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- **Teneur en chlore :**

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,87 mg/L**.

- **Les trihalométhanes (THM) :**

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 0 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- **Les nitrates :**

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **1 mg/L**.



- **L'aluminium :**

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La valeur mesurée en 2015 était de **0 µg/L**.

- **Les pesticides :**

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Une détection de Glyphosate (herbicide) a été relevée au robinet, sans dépassement de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est la Mairie du Morne-Rouge.

L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)